

**PROTOCOLE D'ACCORD D'ETABLISSEMENT**

\* \* \*

La Direction et les Organisations syndicales de l'Etablissement de Malakoff conviennent que les maintenanciers bénéficient au titre de l'introduction des nouvelles technologies de :

- deux échelons supplémentaires ;
- la prime de technicité (mille francs mensuels bruts).

Ces mesures prennent effet au 1er janvier 1998.

De plus, la prise en compte des compétences spécifiques à l'exercice de la fonction de maintenancier, tant au plan du recrutement que de la rémunération et de l'évolution des carrières, fera l'objet d'un protocole national qui sera négocié au cours du 1er trimestre 1998.

Fait à Malakoff, le 8 janvier 1998

Les Organisations syndicales

La Direction

C.F.O.T.

C.F.T.C.

C.G.C.

S.A.P.

